



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

PENSEZ-Y ET DÉCLAREZ!



Les voyageurs ont un rôle important dans la protection de la santé des Canadiens et de leur environnement.

Les aliments, les végétaux, les animaux et les produits connexes en provenance de l'étranger peuvent introduire des ravageurs destructifs, des virus et des maladies au Canada. Par exemple, des produits qui peuvent paraître inoffensifs comme les sculptures en bois ou les fruits peuvent être porteurs d'insectes qui pourraient causer d'importants dommages aux forêts canadiennes. De la même façon, les plumes, la viande et d'autres produits d'origine animale pourraient propager l'influenza aviaire (« grippe aviaire ») ou d'autres maladies animales.

Les voyageurs qui entrent au Canada doivent déclarer tous les aliments, les végétaux, les animaux et les produits connexes aux frontières canadiennes.

C'est la loi. Des chiens spécialement entraînés et divers autres outils sont utilisés aux frontières canadiennes afin de détecter des produits définis. Ne pas déclarer pourrait entraîner les mesures suivantes :

- *Les articles peuvent être saisis de façon permanente*
- *Des amendes pouvant aller jusqu'à 400 \$ par article non déclaré peuvent être imposées*
- *Poursuites judiciaires*



Pour plus de renseignements
visitez le site : www.pensez-y.gc.ca
ou composez le **1 800 0-Canada**
(1 800 622-6232)
ATS : 1 800 926-9105.

Soyez responsables! – Protéger le Canada, c'est aussi votre affaire

**Déclarez tous les aliments, les végétaux,
les animaux et les produits connexes.**

Canada 